

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Point n° 2 de l'ordre du jour

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État
le décembre 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20191216-2019-DELIB-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

2019-13

**Conseil d'administration
de l'École Du Breuil
Séance du 16 décembre 2019**

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2018, votre Conseil a approuvé le budget primitif (BP) de l'exercice 2019 de l'École Du Breuil. Une décision modificative va vous être présentée au cours de cette même séance.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice 2020, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat porte également sur les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la régie.

1- Le premier exercice budgétaire de l'École Du Breuil en tant qu'établissement public

1-1 2019, un budget d'amorçage

Le premier budget primitif de la régie personnalisée de l'École Du Breuil a pour objectif de doter l'école de tous les moyens nécessaires pour réaliser ses ambitions en termes d'accueil des publics et de renforcement de ses activités pédagogiques, en formation initiale et en formation continue.

La constitution de ce premier budget a mobilisé les équipes de la Ville autour de l'équipe projet pendant plus d'un an d'étude et d'analyse. Le périmètre budgétaire ainsi créé a agrégé des dépenses et des recettes directes, déjà affectées à l'École, des dépenses reconstituées, à partir des charges supportées par la DEVE ou d'autres directions de la Ville, en fonctionnement comme pour les dépenses de personnel. Enfin, certains postes, pour des dépenses nécessaires ont été créés.

Les dépenses et recettes ont été évaluées sur la base de l'exercice 2016, année de référence pour ce qui est du fonctionnement complet de l'école, puis ajustées en fonction du réalisé 2017 et 2018. De nouveaux montants ont ensuite été intégrés, afin de permettre la création des nouveaux emplois nécessaires au fonctionnement autonome de l'école, et d'assurer un certain nombre de dépenses qui n'existaient pas antérieurement.

Une subvention exceptionnelle d'investissement de 500 000 €, pour réaliser certains travaux de modernisation et permettre un renouvellement de matériel, a été votée par le Conseil de Paris lors de sa séance de février 2019.

Le budget 2019 de la régie personnalisée de l'École du Breuil a ainsi été établi à 6 799 500 €.

1-2 Les tendances de l'exécution 2019 :

L'exécution du budget 2019 se traduit par une montée en puissance progressive des dépenses et se soldera par un excédent de gestion, et ce pour plusieurs raisons :

- Des charges de personnels calculées en année pleine mais exécutées partiellement : en effet, les recrutements progressifs liés à la mise en place des fonctions support renforcées et des recrutements liés à cette année de transition, ont conduit à une vacance de postes atteignant 7 % de la masse salariale. Ceci explique en grande partie une dépense prévisionnelle sur le budget de personnel qui n'atteindra que 4,6 M€ sur un budget de 5,1 M€. En cette fin d'année, quasiment tous les postes sont pourvus ou en passe de l'être, ce qui entrainera une meilleure consommation des crédits de personnel en 2020.
- En matière de fonctionnement courant, les dépenses, budgétées à 970 000 €, seront exécutées à hauteur de 85 à 90 %. Ceci vient du fait que de très nombreux ajustements entre lignes ont dû être effectués pendant l'année pour coller au plus juste des nouvelles dépenses exécutées par l'école (fluides, prestataire de ménage, voyages scolaires...). Par ailleurs, des prestations assurées par les services de la Ville de Paris ou d'autres fournisseurs (fluides) ne seront facturées totalement ou partiellement qu'en 2020 (DILT, DSIN, DRH), en application des dispositions inscrites dans les conventions de partenariat avec ces directions.
- En revanche, l'encaissement des recettes aura été conforme aux prévisions, même si la répartition finale sera un peu différente du prévisionnel : on peut notamment se féliciter de rentrées de taxe d'apprentissage et de facturations de formation continue supérieures à l'esquisse budgétaire, compensant une subvention Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF) calculée sur des effectifs 2016 plus importants que ceux constatés en 2018, et donc inférieure de près de 200 000 € à l'inscription budgétaire.

2- Les orientations générales du budget 2020

2-1 Le contexte

Des facteurs externes peuvent avoir un impact significatif sur le budget de fonctionnement de l'école.

Le premier, qui comporte encore plusieurs inconnues, est le nouveau contexte organisationnel et financier issu de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (loi du 5 septembre 2018) : dans ce domaine, en termes financiers, l'année 2020 sera une année de transition puisque les modalités de prise en charge des contrats d'apprentissage relèveront encore, en partie, de l'ancien dispositif (contrats signés avant le 1^{er} janvier 2020) moins avantageux et, en partie (mais seulement en fin d'année) du nouveau niveau de prise en charge fixé par France compétences, autorité nationale de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (supérieurs à

la subvention régionale actuelle). Enfin, 2020 verra la disparition de certaines composantes de la taxe d'apprentissage (fonds libres et réduction du hors quota), qui représentaient environ 100 000 € par an de recettes pour l'école.

La réforme de l'apprentissage peut également affecter les effectifs : la nouvelle législation ouvre largement à la concurrence la création des CFA. L'école devra donc être très attentive au recrutement de la prochaine rentrée scolaire et activer le réseau de ses entreprises partenaires pour maintenir un niveau de recrutement à hauteur de ses capacités de formation.

Pour la formation initiale en voie scolaire, l'orientation privilégiée des jeunes sortant de 3^{ème} vers le bac général et technologique nécessite, en complément de l'action menée par le Ministère de l'agriculture auprès de l'éducation nationale, de tisser des relations toujours plus étroites avec les rectorats de Paris et Créteil et avec les collèges des bassins de recrutement de proximité, pour faire connaître les métiers du végétal et susciter plus de vocations dans cette classe d'âge.

En revanche, l'intérêt croissant des étudiants et des adultes pour les métiers liés à la nature en ville et à l'agriculture urbaine permettent d'espérer, pour les formations initiales ou continues de niveau post bac, un flux renouvelé et important de candidats de qualité.

Enfin, les perspectives de l'appui financier de la Ville de Paris sont connues aujourd'hui et marquent le soutien confirmé à l'Ecole Du Breuil. En effet, la subvention de fonctionnement, diminuée des éléments exceptionnels liés à la mise en route de l'établissement public (supplément de 250 000 € en 2019), atteindra en 2020, 4,4 M€. En investissement, la Ville poursuit son effort en faveur de l'école avec, à nouveau, une subvention exceptionnelle de 600 000 €, 300 000 € devant permettre le financement d'études préliminaires et diagnostics en vue d'une opération de rénovation des bâtiments, 300 000 € devant permettre la poursuite de certains travaux pouvant être menés en parallèle du projet de restructuration (remplacement de menuiseries, modernisation de chaudières...) et la poursuite de la modernisation du parc matériel, mobilier et informatique.

2-2 Les leviers d'action en matière de recettes et de dépenses

Le soutien de la Ville de Paris est réaffirmé en 2020. Il a pour contrepartie des attentes auxquelles l'établissement doit rester attentif.

Dans le domaine des recettes, l'objectif est d'augmenter les recettes propres. Les perspectives d'augmentation des financements sont réelles à partir de 2021 pour l'apprentissage, à effectif constant. Une augmentation des effectifs dans le cycle bac pro est également à rechercher pour obtenir un meilleur financement du ministère de l'agriculture.

Dans le domaine de la formation continue, le doublement des effectifs en BPREA agriculture urbaine et le début de l'ouverture du catalogue de formation continue aux salariés du privé et des collectivités permettront d'augmenter les recettes propres. Le ratio d'indépendance budgétaire de l'école pourrait ainsi augmenter légèrement dès 2020.

Corollairement, le volet dépenses fera l'objet d'un examen très attentif, car, comme il a été dit *supra*, le montant de l'exécution des dépenses de personnel va structurellement augmenter. Il sera par ailleurs nécessaire de conserver une marge de manœuvre prenant en compte les évolutions de périmètre (création du BPREA, ouverture du Master avec Paris Saclay, et les besoins de développement et de consolidation de la régie personnalisée). Les autres dépenses de fonctionnement courant devraient être assez stables et permettre la reconduction d'enveloppes assez proches des montants de 2019.

2-4 Esquisse de budget

Pour la section de fonctionnement, les hypothèses de recettes sont certaines pour la subvention Ville et celle de la DRIAAF (ministère de l'agriculture). Pour l'apprentissage, la prudence reste à ce stade nécessaire. Dans ce cadre, les dépenses sont ajustées, pour maintenir une marge de manoeuvre sur les dépenses de personnel. Les dépenses courantes restent à mi-chemin entre le budget et l'exécution 2019 ; seul un 2^{ème} exercice permettra d'être plus certain des volumes exacts, de leur répartition et d'aborder de manière plus dynamique et concomitantes les nécessités liées aux projets de développement et les pistes possibles de rationalisation de gestion. La question de l'utilisation optimale de l'excédent de fonctionnement de cette première année sera discutée en cours d'exercice en lien avec la Ville de Paris.

Section de fonctionnement	BP 2019	Prévision d'exécution 2019	Esquisse 2020
Recettes (M€)	6,25	6,20	5,98
Dépenses	6,25	5,60	5,98

Pour la section d'investissement, l'esquisse budgétaire intègre la nouvelle subvention exceptionnelle prévue par la Ville au budget 2020, qui permettra de poursuivre l'effort en matière d'équipements et la réalisation de quelques travaux compatibles avec le projet de modernisation.

Section d'investissement	BP 2019	Prévision d'exécution 2019	Esquisse 2020
Recettes	0,55	0,55	0,80*
Dépenses	0,55	0,35	0,80

*dont report

3- Les engagements pluriannuels

Une proportion importante du personnel de l'École Du Breuil (70 %) est constituée de fonctionnaires titulaires ou de contractuels de droit public à durée indéterminée. Les autres personnels sont en contrat à durée déterminée.

Les autres engagements pluriannuels concernent le domaine des achats (l'école est membre de plusieurs groupements de commande pilotés par la Ville de Paris, pour une durée limitée généralement à 3 ans).

Dans le domaine pédagogique, les engagements sont généralement fixés pour une durée de cinq ans (validation de formations ou de modules pédagogiques par la DRIAAF, convention avec Paris Sud sur la licence professionnelle, affiliation au CFA de l'ADAF...).

4- L'endettement

L'Ecole Du Breuil n'a pour l'instant pas eu recours à des instruments de financement externe, ni pour le financement de ses investissements, ni pour le financement de sa trésorerie.

Au 1^{er} janvier 2019, la Ville a procédé au versement d'une dotation initiale de 700 000 €, permettant notamment d'éviter toute difficulté de trésorerie au démarrage du 1^{er} exercice. Il sera procédé à une analyse du compte de gestion au 31 décembre 2019 pour vérifier que les valeurs prudentielles habituelles sont bien respectées en matière de trésorerie (couverture de 3 mois de paie et 2 mois de fonctionnement courant).

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'Ecole Du Breuil en 2020.

La Présidente du Conseil d'administration

Pénélope KOMITES



